



mercredi 30 octobre 2024

contact presse :
François Baron, 06 11 29 13 17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amendement Le Fur : le député cherche à museler les associations !

« Un grand pas pour la protection de l'agriculture et de l'élevage ». C'est en ces termes que le député breton, Corentin Le Fur, s'est félicité de l'adoption de son amendement à l'assemblée nationale la semaine dernière. Celui-ci vise principalement à retirer la défiscalisation sur les dons aux associations dont le seul but, selon lui, serait de jeter l'opprobre sur toute une profession et la discréditer. Le député faisant allusion aux lanceurs d'alertes, responsables de mettre en lumière les dérives de certaines pratiques agricoles ou encore des faits de maltraitance animale.

A l'instar de la cellule DEMETER ou du Contrat d'Engagement Républicain, cet amendement n°I-1185 adopté le 25 octobre 2024, vise une fois de plus à stigmatiser les associations qui, par leur action, permettent de faire évoluer les pratiques agricoles nuisibles à l'environnement et la santé. Il s'inscrit dans la poursuite de la régression du droit de l'environnement et du droit d'expression.

Faut-il donc supprimer le messenger pour ne pas avoir à regarder les dommages d'un agro-business qui laisse faire les pires excès ? La population doit-elle être tenue à l'écart de telles informations ? La réponse est non : il y a urgence aujourd'hui à défendre un modèle agricole responsable et respectueux de la nature.

Pour nous, associations de terrain, qui luttons de longue date pour préserver un environnement de qualité à léguer aux générations futures, cet amendement est au contraire un grand pas en arrière. En clair, sa justification nous apparaît plus comme relevant d'une posture revancharde. Une telle mesure est une arme contre le droit d'informer, contre la cause animale, contre le vivant.

« De plus, nous déplorons la complaisance de l'Etat vis à vis de certains professionnels de l'agroalimentaire qui intimident, menacent et aussi dégradent les locaux des associations de protection de la nature... mais là encore... il y a deux poids, deux mesures. »

explique François Baron, administrateur de France Nature Environnement Bretagne.

Ne pas opposer la profession agricole à la société civile :

Nous défendons la profession agricole respectueuse des hommes et des femmes, des animaux et de la biodiversité. C'est un chemin sur lequel beaucoup d'agricultrices et agriculteurs se sont déjà engagé-e-s. Paradoxalement, par sa radicalité et son manque de discernement, cet amendement risque de durcir des positions et donc pénaliser une évolution plus vertueuse de l'agriculture. Les associations promeuvent justement un changement de modèle pour amorcer une véritable transition écologique et sociale.

Le Mouvement Associatif de Bretagne s'associe à France Nature Environnement Bretagne pour défendre les libertés associatives et dénoncer la criminalisation des associations qui oeuvrent dans l'intérêt général. Les attaquer est un signal négatif envoyé à la société civile, à la démocratie et à l'avenir de notre planète.